



## Surenchère sur offre d'achat avec un professionnel

-----  
Par penafortunas

Bonjour,

Nous avons visité hier un appartement avec une agence (nous étions les premiers à visiter même si nous savons maintenant que cela n'a aucune importance).

Nous faisons une offre au prix mandat (exclusivité) immédiatement mais les visites de la jour se poursuivent quand même.

Le lendemain l'agent immobilier m'informe que le même jour il a reçu une autre offre supérieure (surenchère), et qu'il va transmettre nos deux offres au vendeur.

Bien entendu l'offre supérieure au prix mandat est retenue par le vendeur?

L'agent immobilier est-il dans son bon droit, le code de déontologie de l'agent immobilier est-il vraiment respecté.

Je vous remercie.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Si l'agent ne dispose que d'un mandat d'entremise (cas général), son rôle n'est que de rechercher des candidats acheteurs et de présenter leur offre au vendeur qui reste libre de choisir.

Aucune faute, donc, dans votre cas...

-----  
Par penafortunas

Bonjour Janus,

Je vous remercie de votre réponse.

Mais est-il légal d'accepter une offre supérieure à son prix mandat rendant de fait la négociation complètement tronquée?

Je vous remercie.

Cordialement.

-----  
Par janus2

Oui, c'est légal, la vendeur choisit l'offre la plus intéressante et la moins risquée...